

# Fiche d'inscription : Hockey balle 7-13 ans 2017

## Renseignement sur le participant

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_ Âge : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Téléphone résidence : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Numéro d'assurance-maladie (remplir pour un enfant) : \_\_\_\_\_ Expiration : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Par quel média avez-vous entendu parler de l'activité :

Journal local     Une connaissance     Affiche dans les lieux publics     Publication sports, loisirs et culture

## Renseignement sur le parent - OBLIGATOIRE

Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone résidence : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_



**Réservé à l'administration** (Mode de paiement)    Reçu # \_\_\_\_\_

Chèque     Comptant     Montant : \_\_\_\_\_ \$    Initiale de l'employé : \_\_\_\_\_

-découper-----découper-

### À CONSERVER PAR LE PARTICIPANT

Hockey balle : Les mardis, début le 18 avril à 18h15 (7-9 ans) et 19h30 (10-13 ans)

Patinoire au Chalet de la Maire à St-Faustin-Lac-Carré - 40\$ frais d'inscription

Matériel requis : Bâton, casque, espadrilles (pas de sandales), gants de hockey



### Modalités d'inscription et politique de remboursement

Comment s'inscrire : Premier arrivé, premier servi

#### Par la poste

Imprimer le formulaire d'inscription à partir de notre site Internet [www.municipalite.stfaustin.qc.ca](http://www.municipalite.stfaustin.qc.ca), le compléter et le retourner avec un chèque de 40\$, libellé à : municipalité Saint-Faustin-Lac-Carré à l'adresse suivante : 100, Place de la Mairie, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2 payable avant le 14 avril.

#### Renseignements

- 1- Le Service se réserve le droit de modifier l'horaire des activités en tout temps.
- 2- Certaines activités de même que certains cours requièrent l'inscription d'un nombre minimum et d'un maximum de personnes.
- 3- Le Service se réserve le droit d'annuler toute activité, advenant le cas où celle-ci ne regroupe pas le nombre suffisant de participants.
- 4- Aucune confirmation n'est nécessaire avant le début des activités. À moins d'avis contraire, il suffira de vous rendre à l'heure et à l'endroit indiqué pour votre activité.

#### Politique de remboursement

1. La Municipalité s'engage à rembourser les frais d'inscription dans le cas d'une annulation d'activité de sa part ou de la part du Spécialiste.
2. Dans le cas où le participant désire annuler son inscription, le remboursement au cours ou à l'atelier est possible au plus tard la semaine suivant le premier cours. Toutefois, la municipalité conservera 12.50\$ par inscription pour les frais d'administration.